



Route des Cliniques 17
Case postale
1701 FRIBOURG / FREIBURG, le 31 mars 2010

Aux destinataires selon la liste annexée

Tél. 026 / 305 29 04
Fax 026 / 305 29 09

N/réf. RG/LALAMal_Contentieux_Consultation_LAc
U/Ref.

Avant-projet de loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie

Procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 30 mars 2010, le Conseil d'Etat a autorisé la Direction de la santé et des affaires sociales à mettre en consultation un avant-projet de loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, que nous vous transmettons ci-joint.

La documentation relative à la consultation est également à votre disposition, en français et en allemand, sur le site internet de la Direction (<http://admin.fr.ch/dsas> ⇒ En consultation).

Afin de pouvoir coordonner l'entrée en vigueur de la modification proposée avec celle de la modification de l'article 64a LAMal, en principe prévue au 1^{er} janvier 2011, la procédure législative cantonale doit suivre un rythme soutenu. Nous vous saurions dès lors gré de faire parvenir votre prise de position **d'ici au 11 juin 2010** par courrier au Service de la santé publique, route des Cliniques 17, 1701 Fribourg, ou par courriel à SSP@fr.ch. Le Service de la santé publique est au besoin à votre disposition pour toute question ou complément d'information concernant cette consultation.

En vous remerciant d'ores et déjà de l'attention que vous porterez à l'examen de cet avant-projet, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Claude Demierre
Conseillère d'Etat

Annexes :

- Avant-projet de loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie
- Rapport explicatif
- Liste des organismes consultés